

INSCRIPTION GARDERIE de JANVIER 2017

Pour les enfants fréquentant l'école de **PEYPIN D'AIGUES**

A remettre **impérativement** au secrétariat de mairie – 04 90 77 61 02
au plus tard le lundi 26 décembre 2016 (conseillé avant le 16 décembre)

Nom de l'enfant : Prénom Classe

L'inscription à la garderie se fait mensuellement et doit être réglée chaque mois. Toute plage horaire réservée ne sera ni modifiable, ni remboursable (voir règlement intérieur).

Pour les retards ou changements justifiés, l'inscription se fera uniquement en fonction des places restantes et la pénalité sera appliquée conformément au règlement intérieur.

Veillez respecter les horaires, vos enfants vous attendent.

Veillez remplir soigneusement cette fiche et la rapporter en Mairie **au plus tard le 25 du mois précédant le mois d'inscription**, accompagnée de votre règlement. **Après cette date, la pénalité sera appliquée également en cas d'ajout de plages horaires supplémentaires.**
Toute plage horaire commencée est due.

Veillez cocher dans les colonnes les plages horaires durant lesquelles votre enfant restera à la garderie et faire le total :

	2.00€	2.50€	2.00€
JANVIER 2017	7h30/ 8h10	16h45/ 17h30	17h30/ 18h30
Mardi 03			
Jeudi 05			
Vendredi 06			
Lundi 09			
Mardi 10			
Jeudi 12			
Vendredi 13			
Lundi 16			
Mardi 17			
Jeudi 19			
Vendredi 20			
Lundi 23			
Mardi 24			
Jeudi 26			
Vendredi 27			
Lundi 30			
Mardi 31			
TOTAL			

Lundis, Mardis,

Jeudis, Vendredis :

___ x 2.00 € =

___ x 2.50 € =

Mercredis :

___ x 2.00 € =

Soit un total de : _____ €

	2 €
JANVIER 2017	7h30/8h25
Mercredi 04	
Mercredi 11	
Mercredi 18	
Mercredi 25	
TOTAL MERCREDIS	

Cachet Mairie :

Date :

Signature des parents :

Règlement :